

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021  
Séance du 17 février 2021

N° 32

Objet : Contrat de ville de  
Digne-les-Bains 2015 - 2022 :  
crédits alloués au titre de la  
programmation 2021

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOU Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FLAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernhard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)  
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Éric  
AUZET Guy  
BASSET Françoise  
BOURJAC Jean Marie  
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain  
REBOUL Childéric  
PIERI Bernard  
PIERRISNARD Jacqueline  
POSTEL Chrystelle  
SEVENIER Jean

**Monsieur Georges PEREIRA, rapporteur, expose ce qui suit :**

La politique de la ville est une politique contractuelle qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Cette politique se décline au niveau de Provence Alpes Agglomération par un contrat co-piloté par l'État et l'Agglomération. Ce contrat de ville associe également le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne-les-Bains, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires ainsi que les habitants des quartiers dans le cadre du Conseil Citoyen. L'ensemble de ces acteurs se sont engagés jusqu'en 2022 à mobiliser leurs efforts en faveur du quartier prioritaire par des interventions de droit commun d'une part et dans le cadre d'un appel à projet d'autre part. Au sein de Provence Alpes Agglomération, un seul quartier est concerné par la « politique de la ville », il s'agit du quartier centre-ville/pigeonnier.

La mise en œuvre du contrat de ville et de ses objectifs repose sur l'expertise de terrain, la vitalité et la capacité d'innovation des opérateurs locaux. Ainsi chaque année, un appel à projet Politique de la Ville initié par l'État et Provence Alpes Agglomération invite les opérateurs du territoire à développer ou renforcer des actions qui répondent aux enjeux du contrat.

Un comité de programmation et un comité de pilotage, composés des représentants des différents partenaires, proposent de façon concertée leur soutien aux différents opérateurs et projets d'actions retenus dans le cadre de l'appel à projet.

Au titre de la programmation 2021 du Contrat de ville de Digne-les-Bains, Provence Alpes Agglomération engage 44 516 € de crédits spécifiques.

L'État intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2021 à hauteur de 108 000 €. D'autres partenaires interviennent par ailleurs dans le cadre de leurs crédits de droit commun.

Le comité de pilotage du 4 février 2021 a validé les projets retenus et les contributions financières des partenaires pour l'exercice 2021.

Ceci étant exposé, je vous propose d'allouer les crédits suivants pour Provence Alpes Agglomération pour la programmation 2021 :

Nom de l'opérateur	Titre de l'action	Subvention proposée
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>		
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	Accompagner les femmes à une insertion sociale et professionnelle durable et adaptée	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Accompagnement au retour à l'emploi avec AILE (association intermédiaire)	1 000 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle d'un public cible par l'obtention du permis B	2 000 €
INITIATIVE ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Dispositif « CitésLab, révélateur de talents »	1 000 €
INITIATIVE ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Coordination des acteurs pour la mise en place d'un incubateur	1 000 €
ATELIER PARTAGÉ	Cité Solidaire : un événement social, solidaire et festif	2 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée E-Inquiry.com

96\_DE-004-200867437-20210217-32\_17022021

Nom de l'opérateur	Titre de l'action	Subvention proposée
<b>COHÉSION SOCIALE</b>		
À FLEUR DE PIERRE	Jardins solidaires	4 200 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIGNE LES BAINS (CCAS)	Atelier Santé Ville	4 500 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)	Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des quartiers	3 000 €
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Orchestre de quartier à Digne-les-Bains et orchestre à l'école Joseph Reinach	1 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Semaine citoyenne	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Portage et animation du Conseil Citoyen	5 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	La Web-TV des quartiers : une Web-TV éducative, participative et associative	4 100 €
LES PETITS DÉBROUILLARDS	Je crée ma cité débrouillarde	1 500 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques et sociales de quartiers	1 500 €
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP) ALPES DU SUD	Vacances et accompagnement à la scolarité	1 500 €
UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)	Accompagnement scolaire, dispositif « 1 heure pour 1 enfant »	1 700 €
UNIVERSITÉ POPULAIRE RURALE OUVERTE (UPRO)	Langue et citoyenneté	1 000 €
UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)	Bibliothèque de rue	1 016 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Bibliothèque humaine	1 500 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Petit chantier artistique	1 000 €
<b>CADRE DE VIE</b>		
POTES OF THE TOP	Le TOP du « petit chantier artistique »	1 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée F-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210217-32\_17022021

Il vous est également proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les subventions correspondantes au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville de Digne-les-Bains 2015-2022 ;
- De dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour :

1 abstention : Mme BAUDOUI Marie Anne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210217-32\_17#22021